

**- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE ET DU BASSIN  
VERSANT DE LA SOURCE D'ARCIER -**

**- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -**

**Mercredi 9 mars 2022 à 18h00**

**Au siège du syndicat**

Date de la Convocation : 2 mars 2022

**Etaient présents :**

**Elus :** CAYUELA Jean-Michel, DALLAVALLE Claude, FAGAUT Ludovic, GAGLIOLO Lorine, MAILLARD Valérie, MOREL Jacky, ORY Gilles.

**Administration :** BENOIT-GONIN Alexandre (SMMSBVSA).

**Etaient absents :** LIME Christophe, LOIZON Béatrix (procuration donnée à Ludovic FAGAUT), MANZONI Fleur, VUILLEMIN Benoit (procuration donnée à Gilles ORY).

**ORDRE DU JOUR**

1. Orientations budgétaires

M. FAGAUT ouvre la séance à 18h05.

Il remercie l'ensemble des membres présents puis excuse les membres retenus par d'autres obligations.

Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

En préambule, Ludovic FAGAUT explique qu'à l'automne 2022, un temps de restitution du plan de gestion 2015-2019 ainsi qu'une présentation du plan de gestion 2021-2030 sera proposé à la population du plateau.

Des réunions de présentation des actions du syndicat seront également proposées sur le territoire de la Communauté de Communes de Portes du Haut-Doubs.

Ces réunions étaient initialement prévues fin 2020 puis fin 2021 mais la pandémie liée au COVID-19 ne le permettait pas.

**1. Présentation des orientations budgétaires**

**1.1. Plan de gestion**

Ludovic FAGAUT rappelle que l'année 2021 aura marqué la transition entre deux plans de gestion. Le plan de gestion 2021-2030 ira dans la continuité des actions menées auparavant, mais en tenant compte des expériences passées et de l'intégration de nouveaux territoires.

Ce nouveau plan de gestion rentre toujours dans le cadre des nouvelles dispositions d'aides de l'Agence de l'eau RMC pour son 11<sup>e</sup> programme d'intervention.

D'autres aides de la Région ou de l'Europe pourrait être intégrées mais certaines modalités d'attribution ne sont pas décidées.

Les grandes orientations de la politique budgétaire suivantes sont proposées pour 2022 :

### Finaliser les opérations d'investissement en cours

- ✓ Finaliser le règlement de la réouverture d'une moliniaie à la Couvre (Reste à réaliser : 33 300 €).
- ✓ Finaliser l'étude ornithologique lancée à l'échelle du territoire (Reste à réaliser : 4 200 €)
- ✓ Finaliser l'acquisition de parcelles par le biais de la SAFER (Reste à réaliser : 7 000 €).
- ✓ Finaliser les demandes d'aides pour les opérations concernées.
- ✓ Recette de l'Agence de l'eau sur la réouverture de Moliniaie : 28 650 €.

### Mettre en œuvre les opérations de continuité et de transition avec le plan de gestion 2021/2030

- **GESTION DE L'EAU, DES HABITATS ET DES ESPECES :**
  - ✓ Remise en état d'une prairie humide à la Pelletière (33 000 €) ;
  - ✓ Inventaire de bioindicateurs le long du ruisseau du Gour (1 000 €) ;
  - ✓ Etude du potentiel de restauration du Gour (20 000 €) ;
  - ✓ Assistance pour les travaux de dégagement de la source et de réaménagement d'un tronçon du Gour ;
  - ✓ Intervention dans le cadre des travaux de restauration de la source et d'un tronçon du Gour ;
  - ✓ Lutter contre les espèces invasives (3500 €) ;
  - ✓ Report de l'aménagement de parcs et de pâturages dans des zones réouvertes en 2020 (3 500 €) ;
  - ✓ Participation aux travaux d'aménagement du ruisseau du Vaizot à Nancray en lien avec la FDC 25 (1 000 €),
  - ✓ Restauration sur le ruisseau du Pontot (50 000 €) ;
  - ✓ Veiller à la cohérence des actions menées par les propriétaires de terrains du marais.

Claude DALLAVALLE demande quels tronçons du Gour seront concernés par l'étude du potentiel de restauration.

Alexandre BENOIT-GONIN explique que dans un premier temps, l'étude ne portera que sur les tronçons inclus sur le territoire du syndicat, sous sur la partie amont du Gour mais que des discussions pourront être menées avec le l'EPAGE du Dessoubre qui est compétent sur la partie aval du Gour.

- **INFORMATION ET PARTENARIAT :**
  - ✓ Poursuivre et développer **les missions d'accompagnement** et d'appui aux différents partenaires pour la prévention/l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (Préservation de la ressource en eau avec GBM, Préventox) ;
  - ✓ Poursuivre la découverte des nouveaux territoires et de leurs acteurs ;
  - ✓ Profiter des spécificités du marais de Saône et du bassin d'alimentation de la source d'Arcier pour proposer des thématiques de formation en matière de biodiversité et de gestion des eaux ;
  - ✓ Accompagner le Conseil Départemental du Doubs dans la mise en œuvre du schéma de valorisation de l'ENS du marais de Saône.

- **REGLEMENTATION ET FONCIER (Cf. POINT N°3) :**
  - ✓ Poursuivre développer et étendre les missions d'accompagnement et d'appui aux collectivités et aux différents partenaires : Vigilance vis-à-vis des activités potentiellement polluantes ou pouvant nuire à la biodiversité (aérodrome, route nationale 57, zone industrielle de Saône, assainissement des Communes), participation à diverses réunions/échanges (animations), organisation d'une réunion publique en fin d'année ;
  - ✓ Poursuivre le programme de maîtrise foncière ou d'usage : Finalisation d'une étude de stratégie foncière à l'échelle du nouveau territoire du syndicat. Réflexion sur les partenariats à envisager (SAFER) et sur l'adhésion à l'EPF pour le portage de projets.
  
- **SUIVI, ETUDES ET EVALUATION :**
  - ✓ Suivre les **fluctuations des niveaux** d'eau du marais (fonctionnement) ;
  - ✓ Adapter les aménagements hydrauliques aux contraintes d'étiage (fonctionnement) ;
  - ✓ Suivi de la **qualité des eaux** : analyses sur les nouveaux territoires (état des lieux) et sur le marais (acquisition de données) ;
  - ✓ Mise à jour de la base de données (SIG) : occupation du sol, données naturalistes ; (fonctionnement) ;

**Assurer la présence de moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions projetées ainsi que l'équipement de travail associé :**

- ✓ Recrutement d'un **Service civique** pour la partie animation (communication sur site, participation à la rédaction du journal, etc.).
- ✓ Proposition de stages de courtes durées sur différentes thématiques ;

### **1.2. Schéma de valorisation**

Ludovic FAGAUT rappelle que les opérations d'amélioration de la valorisation de l'espace et de la visibilité du site du marais de Saône aux niveaux des points d'entrée et pour le développement du rôle pédagogique du Syndicat, démarrées en 2017 ont été poursuivies en 2018 et se sont achevées début 2019 avec la création d'un « chalet du marais » à proximité du parking de l'ENS situé au collège de Saône, pour permettre l'accueil du public et la diffusion d'informations par supports numériques. La valorisation de l'ENS du marais de Saône est portée par le Conseil Départemental du Doubs mais le syndicat poursuit son action pédagogique.

Dans la continuité des actions menées précédemment, il est proposé de poursuivre :

- a. Rédaction et diffusion du journal du marais (2500 €) ;
- b. Evènementiels 2022 : visites guidées en régie et présence sur différents évènements (Diagonale du Doubs...).

Par ailleurs, Ludovic FAGAUT explique qu'un travail sera mené avec le Conseil Départemental du Doubs et les associations de chasse sur la possibilité de créer des observatoires le long des sentiers de découverte.

Il explique également qu'un travail de valorisation du patrimoine en lien avec la Via Francigena sera mené.

### **1.3. Acquisitions foncières**

Ludovic FAGAUT explique que depuis 2017, les propositions spontanées de ventes sont moins nombreuses et compte tenu des délais d'aboutissement des procédures, le budget a été adapté à la baisse. Par ailleurs, la politique d'acquisition foncière est adaptée aux conditions de d'aides de l'agence de l'eau.

Les nouvelles acquisitions proposées selon le document de stratégie foncière pourraient représenter 5 000 €.

### **1.4. Politique RH**

Ludovic FAGAUT expose les besoins en personnel ainsi que certaines conditions de financement.

#### **Besoins en personnel**

Actuellement, les postes au syndicat sont dimensionnés comme suit :

- Poste d'ingénieur, Chargé de structure et chargé de mission « Eau » : 100 % ETP – 35 h/sem.
- Poste de technicien, Chargé de mission « Biodiversité » : 100 % EPT – 35 h/sem.
- Poste d'adjoint administratif : Secrétariat administratif et comptable : 22 h/sem.
- Poste d'agent technique : CAE – CUI : 24 h/sem à répartir dans les collectivités bénéficiant de ce poste.

Il est prévu que l'agent en CAE-CUI fasse valoir ses droits à la retraite en novembre 2022. Les frais de personnel incluant les cotisations et taxes diverses ainsi que les assurances pour l'année 2022 sont estimés à 130 000 €.

#### **Financement des postes**

L'agence de l'eau ayant validé son 11<sup>e</sup> programme fin 2018 et l'a mis en application le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les nouvelles orientations prises par le syndicat lui permettent de continuer de bénéficier d'un certain nombre d'aides, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

Le poste de chargé de structure pourra être en partie financé au titre de l'animation de la politique de l'eau à l'échelle du nouveau périmètre du syndicat.

Les autres postes peuvent bénéficier d'une aide à l'opération. Ainsi les jours de travail effectués par la chargée de mission biodiversité et la secrétaire comptable (sur les opérations foncières) font partie intégrante de la demande d'aides pour les opérations éligibles auprès de l'agence de l'eau.

#### **Service civique** (SC) (Loi du 10 mars 2010)

Pour 2022, il est envisagé le recrutement d'un volontaire en service civique dès avril pour assurer une partie des missions techniques, d'accueil et d'animation autour des sentiers de découverte.

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, durée de 6 à 12 mois, accomplissement d'une mission d'intérêt général, 24 heures hebdomadaires minimum, auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public.

Indemnités prévisionnelles au jeune (chiffres prévisionnels) : 580,55 € par mois (472,94 € financés par l'Etat, 107,58 € par la structure, qui retouche une aide de 100 €/mois.) Le coût pour le SMMS est de 7,58 €/mois.

L'objectif sera de missionner le SC sur des actions de communications et d'animations destinées au public.

Le syndicat doit renouveler son agrément en 2022 pour ce type de recrutement et délibérer en ce sens.

### **Contrat aidé**

Le coût du contrat aidé (CAE/CUI) d'Alain VARECHON est de l'ordre de 18 500 €/an (inclus dans les 130 000 € cités plus haut) dont 6 000 € de subventions, sous réserve du maintien des taux d'aides de l'Etat. Le reste est à répartir entre les diverses collectivités qui bénéficient de la mutualisation de ce poste. Le coût total pour le syndicat est de l'ordre de 5 000 € par an.

M. VARECHON effectue principalement des missions d'entretien de terrain et de matériel. Son contrat se termine en novembre 2022 et M. VARECHON fera valoir ses droits à la retraite.

Il est proposé d'envisager le recrutement d'un nouvel agent d'entretien à l'issue de cette période.

### **1.5. Convention 2022**

Les conventions à prévoir pour 2022 sont à minima :

- Convention pluriannuelle d'objectif avec la FDC 25,
- Convention pour une participation du SMIX MSBVSA à la Diagonale du Doubs : (500 €).
- Conventions de pâturage avec les propriétaires de chevaux,

Après en avoir délibéré, le comité syndical vote à l'unanimité les Orientations Budgétaires telles que présentées dans le rapport du Président

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, M. FAGAUT remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 19h15

Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DOCUMENTS JOINTS : PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL : non définie.**

**DIFFUSION INTERNE : M. FAGAUT.**

**DIFFUSION EXTERNE : Ensemble des membres du Comité syndical / Ensemble des collectivités membres**